

BULLETIN Mars 2021





















Sommaire:

Informations diverses	1
Bibliothèque : rapport d'activité 2020	4
Réunion du 4 décembre 2020	7
Réunion du 16 décembre 2020	11
Réunion du 8 janvier 2021	14
Réunion du 5 février 2021	18
Concours photos	21
L'adressage se met en place	22
Une année tranquée pour nos infatigables	23
Boite au Père Noel	24
Dans les pas de René Molinier	25
Lotissement de Caufour à l'heure des finitions	26
Un dimanche de cahsse hivernale	27
La croix de Courbenac remise en évidence	28
2020-2021 un basculement inédit	29
Hommage rendu à Samuel PATY	30
Football : le point de l'Essor	31
Téléthon : un bon résultat malgrè tout	32
L'épingle du Tiroundel sécurisée	33
Vœux 2021	34



Edito du Maire

Cette année 2021 débute avec des contraintes sanitaires qui perdurent; il y a 1 an, nous étions plus insouciants, nous pensions que cela ne durerai que quelques semaines; aujourd'hui, nous savons qu'il faudra « faire avec »; la vulgarisation des vaccins nous permettra de retrouver une sérénité de vie sociale et économique plus supportable, tout en gardant une attention particulière à notre mode de vie.

Pas de festivités pour le moment, peu de rencontres; votre nouvelle équipe municipale est, malgré tout, active et permet le fonctionnement correct de nos institutions.

Des mouvements, dans le personnel communal sont en cours :

- Josiane BONNEFIS a arrêté son emploi d'agent d'entretien et est remplacée par Florence GAYRARD à raison de 8h par semaine ;
- Jean-Marc POUGET arrête fin mars son emploi d'agent technique pour se consacrer exclusivement à son exploitation agricole, il est remplacé à partir d'avril par Ludovic GAYRARD qui le secondait déjà depuis quelques années, son poste passe à temps plein.

Je remercie Josiane et Jean-Marc pour les années passées au service de la commune.

Je remercie également, Myriame Ollivier qui quitte le conseil municipal et notre commune ; son implication parmi nous était très importante.

Je tiens également, à féliciter toute l'équipe éducative de notre école Y.et N. Duteil qui a su maintenir, depuis de longs mois, un très haut niveau d'écoute, de suivi et de professionnalisme pour nos enfants scolarisés dans des conditions optimum; les protocoles, nécessaires, mais ô combien changeants, ont demandés une adaptabilité de tous les instants.

Jeunes ou plus anciens, n'hésitez pas à appeler vos élu(e)s ou Virginie au secrétariat pour nous faire part de vos inquiétudes ou vos besoins.

Bienvenue aux nouveaux habitants qui s'installent sur notre commune.

<u>Je vous souhaite à toutes et à tous, une</u> excellente année 2021.

François CARRIERE



SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél 05 65 69 02 63

E-mail: <u>mairie.de.boussac@orange.fr</u>
Site internet: http//:www.boussac-aveyron.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi: 14 h à 17 h 00 **Mardi, Jeudi et Vendredi**: 8 h à 12 h 30 **Samedi**: 9 h à 12 h 30

Fermeture le mercredi

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS: mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés du 26 avril au 2 mai 2021

DECHETERIE DE BARAQUEVILLE

Zone d'Activités de Marengo 12160 BARAQUEVILLE

Tél.: 05 65 71 97 84

Horaires d'Ouverture aux Publics

Lundi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00 Mercredi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00 Vendredi : Fermée le matin-14h00 à 18h00 Samedi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Tous les mardis

COLLECTE TRI SELECTIF (sacs jaunes)

1 fois tous les 15 jours, le jeudi matin

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu en même temps les :

13 juin 2021 20 juin 2021

À noter : au vu du contexte sanitaire, les élections auront lieu à la salle des fêtes.

ANIMATIONS 2021

En raison de la crise sanitaire, les différentes animations et manifestations sont incertaines. A ce jour, nous ne pouvons pas vous indiquer si elles pourront avoir lieu ou non.

Nous vous tiendrons informés grâce à l'application « *Panneau Pocket* ».

ECOLE NOELLE ET YVES DUTEIL

Vous pouvez inscrire vos enfants à l'école dès à présent pour la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Pour cela il vous suffit de prendre contact avec la directrice de l'école, Madame Sylvie GARNIER (n° école 05 65 72 31 50).

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS 2ème période et 3ème période 2021

Les jeunes gens et jeunes filles nés en Janvier, Février et Mars 2005 et en Avril, Mai et Juin 2006 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire. Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Vous êtes nouveaux résidents et vous souhaitez vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune pour participer aux prochaines élections de 2021. Pour cela vous pouvez vous présenter au secrétariat de mairie ou effectuer cette démarche directement sur internet avec un compte *service-public.fr* ou via *France Connect*, en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales au moins 8 semaines avant la date du scrutin.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECYCLAGE DES INSTRUMENTS D'ECRITURE

Vous pouvez déposer à la mairie ou faire passer par les enfants tous vos stylos billes, surligneurs, stylos plume, porte-mine, marqueurs, feutres, correcteurs stylo, correcteur souris, correcteurs liquides qui ne fonctionnent plus.

Une boite de collecte y est à votre disposition.

L'envoi de la collecte l'été 2020 nous a permis de gagner 23,58 € qui ont été versé à l'APE.

Cette somme nous permettra d'acheter du matériel pour la garderie.

Merci pour votre participation à cette action.

Les enfants, Isabelle avec le soutien des parents d'élèves.





DEPLOIEMENT FIBRE

Comme vous le savez, le déploiement de la fibre est bien avancé sur Boussac.

Afin d'informer les personnes habitant des logements éligibles à la fibre Orange, une équipe de conseillers en porte à porte vous rendra visite très prochainement. Vous aurez la possibilité de souscrire à la fibre et d'éviter un déplacement en boutique.

Aucune installation n'est faite automatiquement : c'est le client qui demande. Vous pouvez vous renseigner sur internet, au 3900 ou en boutique Orange. Chacun peut vérifier son éligibilité sur : https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique

Pour connaître l'état d'éligibilité de votre logement, cliquez sur ce lien en complément du lien ci-dessus : https://eligibilite-thd.fr/cartographie/axtd/offre/ftth

TRAVAUX RD911

A compter du 15 février 2021 et selon les conditions climatiques, des travaux de voirie vont débuter sur la RD 911. et impacteront toute la "Côte de Vors", notamment la tournée de Boussac.

Le chantier consiste à sécuriser la RD 911 dans le secteur de « Baraque de Vors » et notamment l'écrêtement du dos d'âne à la tournée de Boussac qui donnera plus de visibilité.



DES MILLIERS DE PHOTOS, DE TÉMOIGNAGES, DES FILMS, DES DOCUMENTS SONORES...

??? Cossí far ? ???

...viralengas

...cançons

...danças

...musicas

??? Comment chercher? ???

par nom de famille :

Fabre, Costes, Fraysse...

par commune :

Manhac, Paulhe, Cantoin...

...contes

par thèmes:

mariage, moulin, vigne...

...comptinas

Bibliothèque: Rapport d'activité 2020

rue de la mairie-12160 Boussac

Renseignements généraux : Bibliothèque ouverte depuis octobre 2010

Local: à usage exclusif de bibliothèque : 45 m2

Régime juridique : gestion directe par la commune, gérée par des bénévoles

Jours et horaires d'ouverture : Tout public : mardi de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

1er dimanche du mois de 10h à 12h

(les jours d'ouverture peuvent être modifiés pendant les vacances)



* Accueils spécifiques : à la demande pour les 3 classes de l'école : les accueils de classe sont interdits (covid)

Fonds propre au 31/12/2020 : 4613 docs.

FONDS MDA: Les prêts de la MDA varient selon nos besoins.

750 livres sont changés tous les 6 mois. Le bibliobus vient à Boussac.

Les CD sont changés par lots tous les 3 mois. (échange à Rodez, à la MDA)

Les DVD sont fournis par la MDA, tous les 3 ou 4 mois. (échange à la MDA)

La MDA (médiathèque de l'Aveyron) est la bibliothèque de Prêts de Rodez, financée par le Conseil Général de l'Aveyron

Magazines: Achats au numéro pour varier les achats.

Budget d'acquisition : bibliothèque :1500 euros

Association: 600 euros(acquisitions de documents d'occasion)

Régie : 462 euros (encaissés par la trésorerie pour la mairie de Boussac)



Total fonds (fonds propre + Prêt MDA) disponible au 31/12/2020: 5869 documents

<u>Multimédia</u>: un poste est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture du local. Ce poste est libre d'accès avec l'abonnement à la bibliothèque. Pour les recherches sur internet, afin de préserver la vie privée des personnes, il est impossible d'obtenir un historique des recherches.

Pour mémoire :

Nombre d'abonnés au 31/12/2015 : 101 individuels + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2017: 89 individuels + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2019: 98 individuels + 7 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2020: 91 individuels + 8 abonnements de groupe



Les lecteurs :

Conditions de prêts : abonnement adulte : 11 euros

enfant: 5 euros (2 abonnements payants, le 3ème enfant gratuit)

Les abonnements sont valables 1 an, de date à date et donc peuvent être pris à tout moment de l'année

Un abonnement permet d'emprunter 5 livres, 1 CD, 1 revue et 1 DVD (par famille) pour 1 mois

Répartition des lecteurs:

De 0 à 14 ans	De 15 à 64	65 ans et plus	
36	46	9	

Total abonnés 91

Publics spécifiques : - 7 abonnements de classe.

- 1 abonnement pour la garderie de l'école.

Rq: abonnement groupe: 5 euros par classe, pour 30 documents empruntables par abonnement

Total d'abonnements pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020: 99 abonnements Soit 146 lecteurs.

Prêts effectués pour la période (67 jours) et fréquentation:

2892 prêts

(4520 prêts en 2019)

Peu de fréquentation le mardi soir, baisse du nombre de prêts, jours de prêts très irréguliers. Un public toujours familial...

Confinement: du 16 mars au 12 mai

et du 28 octobre au 27 novembre

Prêts de livres sur demande et rendez-vous pendant ces périodes.

Nature des prêts :



	Adultes	Jeunesse	Total
Prêts de livres	738	1814	2552
Prêts de périodiques	89	12	101
Prêts de CD	114	46	160
Prêts de DVD	31	48	79
Total prêts			2892

Nouveau logiciel: l'élargissement du réseau a saturé le logiciel de travail Paprika. La bibliothèque fonctionne désormais, via une plateforme, avec le logiciel DECALOG SIGB, beaucoup plus performant et intuitif depuis octobre 2020.

Nature des prêts de documentaires Adultes : 4 centres d'intérêts en tête

0年		. 0
		O O
n kill	30.	
abeilles		
	Z è	
	1	

1	Décoration, Arts, architecture	classe 700
2	Cuisine, jardin, bricolage	classe 600
3	Histoire, géographie, tourisme	classe 900
4	Littérature, théâtre	classe 800

Nature des prêts de documentaires Jeunesse :



1	Animaux cla	asse 500
2	Inventions, transport, élevage, corps humain	600
3	Histoire	900
4	Arts, loisirs, sport	700

Nature des prêts de CD:

1	CD enfants	700
2	Chansons françaises	classe 099.2
3	Musique classique	2

<u>Une bibliothèque dans un réseau</u>: souscrire un abonnement à la bibliothèque de Boussac, c'est aussi avoir accès à toutes les bibliothèques du réseau auquel elle appartient. Mêmes tarifs, même conditions de prêts sur tous les sites.

	Baraque- ville	Boussac	Castanet	Colombiès	Gramond	Moyrazès	Sauveterre	Total
Nb de prêts	15206	2535	542	1036	997	1459	1225	23000
Nb abonnés	441	93	32	58	36	60	46	766
Fonds propre	17846	4613	1523	1019	1865	4878	3143	34887
Fonds MDA	1375	1256	761	1012	827	913	991	7135
Fonds total	19221	5869	2284	2031	2692	5791	4134	42022

Une bibliothèque de proximité, familiale...

La bibliothèque continue de prêter des livres aux classes de l'école en attendant que l'accueil des élèves soit à nouveau autorisé.

La bibliothèque s'est enrichie d'un site internet pour le réseau des bibliothèques du Pays Ségali et propose la possibilité d'avoir accès à un e-médias (revues, films d'animation, musique, formations langue, soutien scolaire...)

Merci à toutes les personnes qui ont un intérêt pour la bibliothèque... Bonnes lectures 2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de décembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 27 novembre 2020

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: Néant

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter à l'ordre du jour une motion de soutien pour l'usine Bosch d'Onet le Château.

FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les divers tarifs suivants qui seront appliqués au 1^{er} **janvier 2021** :

Location salle des fêtes:

salle entière : 100 €
 salle du bar : 50 €
 associations : 33 €
 caution : 300 €

La salle du bar sera mise à disposition dans les cas suivants:

- à l'issue de la messe de célébration d'obsèques pour les familles de la Commune
- à l'occasion des réunions des associations communales

<u>Location maison des associations (du 1^{er} avril au 14 août)</u> : 50 €

Location salle de réunion mairie à but lucratif: 13 €

<u>Concession cimetière</u>: 22,00 € le m2 <u>Droit de stationnement</u>: 2,50 € le m2

Droit de place pour commerce ambulant : 15 € par mois

Traversée de route : 100,00 €

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme BONNEFIS est arrivé à terme au 30 novembre 2020.

Le conseil municipal doit donc créer un nouvel emploi permanent pour la remplacer. Monsieur CARRIERE propose de profiter de ce nouvel emploi pour augmenter la durée hebdomadaire de travail et la passer à 8h, afin de permettre au nouvel agent de passer plus régulièrement dans les communs des bâtiments que la commune a en location. Au vu des délais de publicité règlementaire, ce nouveau poste serait créé à compter du 14 février 2021.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 14 décembre 2020 au 13 février 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Remplacement de personnels

Monsieur Jean-Marc POUGET a demandé à la collectivité une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 31 mars 2021. Pour une durée de 5 ans.

Afin de le remplacer, un poste à temps plein serait à prévoir et à pourvoir à compter du 01/02/2021, afin de permettre un doublon entre les agents.

Afin de recruter les agents sur les postes vacants, une commission est créée et composée de Mesdames JANKOWSKI Sandrine (en tant qu'adjointe déléguée au personnel), MOUYSSET Sandrine, OLLIVIER Myriame et POUGET Sabine.

TRAVAUX AU STADE

Monsieur SOULIE Jean-Marc a passé l'estirpateur au stade. Les travaux sont arrêtés à cause du mauvais temps. L'agent technique, Monsieur Jean-Marc POUGET, continue les travaux sur les vestiaires. Des devis sont en cours pour la pose des grillages et clotures.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

L'espace parking est réalisé (bordures posées, couches de finition, revêtements). Il ne reste que la plantation des arbres qui devrait être réalisée par l'entreprise Malaterre.

TELETHON 2020

Monsieur la Maire expose au Conseil Municipal que la Commune participe à l'organisation de la manifestation du Téléthon depuis plus de 10 ans en collaboration avec les associations communales. Compte tenu du contexte sanitaire, la Commune n'organisera pas de manifestations de soutien au Téléthon sur son territoire en 2020. Toutefois, Monsieur le Maire souhaiterait soutenir cet évènement. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de la Commune à l'AFM Téléthon d'un montant de 1 100,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de verser cette subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon pour 2020.

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante du budget du service assainissement sur l'exercice 2020

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Article 706129 Redevance agence de l'eau, pour modernisation réseau de collecte

+ 50,00 €

Recettes

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Article 706121 Redevance modernisation réseau collecte

+ 50,00 €

+ 1 100,00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°02 au budget assainissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes. Il propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante au budget principal de l'exercice 2020 :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section d'investissement

Article 7066

<u>Dépenses</u>

Chapitre 10-	- Dotation Fonds divers Réserves	
Article 10226	Taxe aménagement	+ 312,00 €
Chapitre 16-	- Remboursement d'emprunt	
Article 1641	Emprunt en euros	+ 221,00 €
Article 165	Dépôt et cautionnement reçus	+ 200,00 €
	Recettes	
Chapitre 16-	- Emprunt et Dettes assimilées	
Article 165	Dépôt et cautionnement reçus	+ 733,00 €
Section de fonc	<u>tionnement</u>	
	<u>Dépenses</u>	
<u>Chapitre 65 -</u>	- Autres charges de gestion courante	
Article 6574	Subvention de fonct. aux associations	+ 1 100,00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°03 au budget principal.

Redevances, services à caractère social

Chapitre 70 – Produits services, domaine et vente diverses

COMMUNAUTE DE COMMUNES

<u>Voirie</u> : Le fond de concours voirie à verser à la Communauté de Communes s'élève à 23 784 €. Cette année l'équipe technique n'a pas eu le temps de faire le tour de la commune.

La commission voirie de la commune se réunira le mercredi 9 décembre à 20h30 pour parler du programme voirie 2021.

Ecole: le marché de restauration a été renouvelé avec l'Auberge de Bruéjouls pour 2 ans.

<u>SIL</u> : le schéma directeur de signalisation sera mis en place en 2021 sur la Commune de Boussac.

MOTION BOSCH

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'ADM pour la défense de l'usine BOSCH d'Onet le Château. Cette motion vise à soutenir l'emploi des salariés de l'usine. Monsieur le Maire indique qu'une délibération n'est pas nécessaire, il suffit de signer la motion de l'ADM.

QUESTIONS DIVERSES

SECURITE ROUTIERE

Monsieur BLANC Stéphane a contacté Monsieur DURAND Sébastien du Conseil Départemental pour solliciter un rendez-vous afin de lui faire part des endroits à sécuriser sur la Commune, notamment à l'entrée de Boussac pour inciter à réduire la vitesse dans le village et devant l'école. L'option qui pourrait être retenue serait la mise en place de coussins berlinois.

Monsieur BLANC Stéphane s'interroge également sur les travaux qui doivent avoir lieu sur la RD911. Contrairement à ce qui était prévu initialement, la mise en sécurité de la tournée vers Boussac ne serait pas effectuée.

CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire a relancé le notaire pour faire avancer les dossiers de régularisation des chemins ruraux.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 10 décembre 2020

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: BOUZID Patricia, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fonds de concours voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2020, approuvant le fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie. Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à 23 771,45 €. Le Conseil Municipal décide d'approuver la constitution d'un fonds de concours d'un montant de 23 771,45 € de la Commune à la Communauté de Communes, pour la réalisation des travaux de voirie 2020.

Modification des attributions de compensation relatives à la modification des AC liées au fonctionnement des gymnases et à la restitution du transfert de charges lié aux écoles

Suite aux rapports n°4 et n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET), qui s'est prononcée en faveur respectivement de la modification des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des gymnases et de la restitution des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des écoles qui ne sont plus de compétence communautaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Boussac, pour le fonctionnement des gymnases de compétence communautaire et d'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Boussac, suite à la restitution de la compétence Ecoles au 1^{er} juillet 2020. Il en résulte un montant modifié d'attribution de compensation pour la Commune en 2020 de 44 660,81€.

Modification des attributions de compensation de la Commune relatives à la modification des AC 2021 liées à la restitution du transfert de charges lié aux écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Madame la Présidente de Pays Ségali Communauté, du rapport n°5 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est prononcée en faveur de la restitution des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des écoles qui ne sont plus de compétence communautaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Boussac, suite à la restitution de la compétence Ecoles au 1^{er} juillet 2020. Il en résulte un montant d'AC pour la Commune en 2021 de 9 885,04 € en faveur de la commune.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Désignation des délégués au SIVOS

Le PAYS SEGALI Communauté a délibéré le 14 Novembre 2019 pour sortir de sa compétence optionnelle la compétence école à effet au 1^{er} juillet 2020. Ce retrait concerne les équipements suivants :

- Les écoles Georges Brassens, de Carcenac-Peyralès et de Lax sur la Commune de Baraqueville
- L'école Noëlle et Yves Duteil sur la Commune de Boussac
- L'école de Lardeyrolles sur la Commune de Castanet
- L'école de Moyrazès
- Les écoles de Jouels et du bourg de Sauveterre sur la Commune de Sauveterre-de-Rouergue
- L'école de Pradinas
- L'école de Lavernhe sur la Commune de Manhac

Les élus du Baraquevillois ont souhaité créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) afin de gérer, ensemble, les équipements scolaires précédemment cités. La commune de Boussac a délibéré le 6 décembre 2019 pour approuver les statuts du SIVOS et demander sa création au 1^{er} janvier 2021. Conformément aux statuts, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du SIVOS du PAYS SEGALI.

Le Conseil Municipal désigne parmi ses membres les délégués suivants auprès du SIVOS du PAYS SEGALI : délégués titulaires : Messieurs CARRIERE François et SOLIER Richard, délégué suppléant : Madame BÉGUÉ Elodie

Création des postes des agents de l'école

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que les Communes qui composeront le SIVOS du PAYS SEGALI créent provisoirement les postes correspondants aux personnels permanents des écoles de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose de donc de créer 3 postes :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE	
			HEBDOMADAIRE	
Adjoint Technique principal 2ème Cl.	С	1	30H00	
ATSEM principal 1ère Classe	С	1	28H30	
Adjoint Technique	С	1	20H30	

Le Conseil Municipal approuve la création des postes ci-dessus indiqué au 1^{er} Janvier 2021 et charge Monsieur le Maire de toutes démarches administratives se rapportant à ces créations de postes, et notamment les signatures des arrêtés individuels.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal sur l'exercice 2020

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>

<u>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</u>

Article 657358 Subvention de fonctionnement versées – autres

+ 15 000,00 €

groupement

<u>Chapitre 014 – Atténuations de produits</u>

Article 739211 Attribution de compensation

- 15 000,00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°04 au budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

REMPLACEMENT PERSONNEL

Monsieur le Maire indique que le poste d'agent d'entretien créé pour un accroissement temporaire d'activité du 14 décembre 2020 au 13 février 2021 a été pourvu. C'est Madame GAYRARD Florence qui a été retenue par la commission de recrutement parmi les 5 postulantes au poste.

ADRESSAGE

Les cartes d'adressage étaient consultables à la mairie. Le conseil municipal devra valider le projet lors de la prochaine réunion. Le projet devrait être achevé courant 2021.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de janvier, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 31 décembre 2020

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: néant

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre du budget 2020, sur le budget principal de la commune et les budgets annexes. Le Conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite fixée par le CGCT.

RECRUTEMENT PERSONNEL

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison d'une réorganisation des services techniques de la collectivité liée à une demande de disponibilité ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour l'exercice des fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 15 février 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de cette date,

Filière: TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe : ancien effectif = 1

nouvel effectif = 2

Les candidats devront justifier d'un CAP/BEP ou d'un niveau baccalauréat et/ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 3° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois)

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de BOUSSAC.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une mise à disposition au public durant le mois de novembre et décembre 2020.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Boussac décide la création des voies et places ci-dessous :

- ➤ Allée de Caufour
- Chemin de la Curade
- Chemin du Lézert
- ➤ Impasse Bellevue
- > Impasse de l'Eminade
- Impasse des Pradels
- ➤ Impasse du Cibadal
- > Impasse du Levant
- ➤ Place de l'Eglise
- Place de la Taverne
- Route de Gramond
- Route du Mazet
- Rue de l'Eminade
- > Rue de la Curade
- > Rue de la Fontaine
- > Rue de la Landette
- Rue de la Mairie
- Rue de la Taverne
- ➤ Rue del Vièlh Castel
- > Rue du Centre
- Rue du Moulin
- Route de Lagarcie
- ➤ Route de Boussac
- Route de Boutescur
- ➤ Impasse Peyre Brune
- Route de Boutescurou

- > Impasse de la Sarrade
- > Impasse des Granges
- Route de Courbenac
- Route de l'Issanchou
- Route de la Passerelle
- ➤ Impasse de l'Issart
- ➤ Route de Lavergne
- > Route de Cussan
- ➤ Route des Pourquiols
- Rue des Hortensias
- ➤ Rue du Coustal
- ➤ Impasse de la Tourelle
- Route de Drulhe
- Route du Moulin de Drulhe
- ➤ Route des Sources
- ➤ Route de Grandsagnes
- > Route de la Pesière
- Route du Pré de Marie
- Impasse du Bosc Redon
- Chemin de Combelongue
- Route du Rouergue
- > Impasse du Riou Bas
- Route de la Plane
- Route du Roucal
- Route de la Plane Haute
- Route de la Carmélie

- > Impasse de la Valière
- ➤ Allée de la Combe de Carral
- ➤ Route de Rieupeyroux
- > Route de Limayrac
- Route du Stade
- > Impasse de la Sicarde
- > Impasse de Marsende
- ➤ Route de la Sicarie
- ➤ Impasse du Camp Grand
- ➤ Route de Frayssinet
- > Chemin de Terre Dame
- Chemin du Castanié
- ➤ Impasse de La Carral
- ➤ Route de Fraysse
- ➤ Route des Courtoirades
- Route de la Cabane

- Chemin de la Cabane
- > Rue des Jardins
- Rue de la Croix
- ➤ Impasse de l'Ort
- ➤ Impasse du Plo
- ➤ Route de Masgarnit
- ➤ Route des Grands Champs
- Route de la Vigne
- Route de Membre
- > Route des Clauzets
- ➤ Route des Places
- > Route de la Ringade
- Route du Bosc
- Route du Parédou
- ➤ Route du Parisset
- Route de la Caumette

Le Conseil Municipal dit que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique et autorise Monsieur de Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

DEMANDES DE DETR POUR PROJETS COMMUNAUX

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement étant en cours, il faut prévoir l'aménagement extérieur du stade avec la pose de grillage de protection et de clôture. Il présente un devis estimatif des travaux qui s'élève à 9 402,50 € HT, pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement ci-après :

Subvention DETR 20 % : 1 880,50 €
 Autofinancement Commune : 7 522,00 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement, sollicite l'attribution des subventions et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a été créé le 1^{er} janvier 2021. Le syndicat est constitué d'un président, M. ARTUS (qui était déjà président de la commission scolaire au sein de la communauté de communes), et de 4 vice-présidents.

Le bureau du SIVOS est constitué des Maires de l'ancien Pays Baraquevillois, sauf à Sauveterre de Rouergue où c'est le 1^{er} adjoint qui assume cette charge.

Le SIVOS a délibéré notamment pour la création des postes des agents, le budget prévisionnel et le montant de la contribution des communes. De plus, il a été question des tarifs des cantines qui vont augmenter au $1^{\rm er}$ février (de 3,30 € à 3,85 €) cette augmentation s'explique par le coût des matières premières qui augmentent et le fait que l'Auberge de Bruéjouls avait bloqué ses tarifs. Un nouveau contrat a été signé pour 4 ans, et le coût du repas sera révisable tous les ans afin d'éviter une hausse trop importante à répercuter sur les parents.

Le SIVOS a aussi délibéré sur les emplois du personnel, 33 postes de titulaires ont été créés et 10 non titulaires ainsi qu'un poste d'animation à raison de 8 heures par semaine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

<u>Voirie</u>: Monsieur Jacques MAUREL a rendez-vous mardi avec M. LACAZE Matthieu de la Communauté afin de faire le tour de la commune et prévoir le programme voirie 2021. Il convient également de prévoir l'entretien des chemins ruraux et l'ébranchage des chemins communaux.

QUESTIONS DIVERSES

AVEYRON INGENIERIE

Monsieur MAUREL Jacques a assisté à l'Assemblé Générale d'Aveyron ingénierie qui avait lieu le 18 décembre 2020 à Luc. 273 communes adhèrent. Ce service dispose d'un pôle juridique, un pôle animation économique et attractivité des territoires, un pôle eau et environnement, un pôle technique, et un pôle urbanisme et foncier. Le service emploi 30 personnes à temps complet.

SMAEP

Le Syndicat de l'eau a tenu son assemblée générale le 22 décembre 2020. A cette occasion il a été présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'année 2019. Ce rapport est mis à disposition du public à la mairie.

Au 1^{er} janvier 2020, 78 communes adhèrent au syndicat. Le conseil municipal aura à se prononcer sur l'adhésion de deux nouvelles communes en 2021.

Les travaux de renforcement de l'AEP de Boussac sont prévus dans les projets d'investissements 2021

ORGANISATION JOURNEE DES VŒUX

En raison de la crise sanitaire, la municipalité a décidé de ne pas organiser de cérémonie pour les vœux cette année.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

En raison de l'épidémie lié à la COVID 19, le recensement de la population qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février est reporté à 2022.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de février, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 janvier 2021

<u>Présents</u>: BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: BÉGUÉ Elodie, OLLIVIER Myriame

Secrétaire de séance : BOURSINHAC Candie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 4 décembre 2020, le conseil municipal a créé un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 14 décembre 2020 au 13 février 2021. Monsieur le Maire indique qu'un nouvel emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité doit être créé du 14 février au 14 mars 2021 à raison de 8h par semaine. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire indique que la commission de recrutement s'est réunie pour choisir le remplaçant de M. POUGET Jean-Marc qui a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 5 ans. Plusieurs candidats ont été retenus pour un entretien. Après débats, le choix du remplaçant s'est porté sur Monsieur GAYRARD Ludovic.

Mme OLLIVIER Myriame présente dans cette commission a remis sa démission au maire et a quitté la séance et le Conseil Municipal, estimant que l'avis de la commission n'était pas le bon.

Compte tenu des délais, Monsieur Ludovic GAYRARD sera détaché auprès de la collectivité au 26 avril 2021.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Révision des statuts :

M le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA en date du 22 décembre 2020 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat. Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la révision des statuts du Syndicat mixte des Eaux du Lévézou Ségala annexés à la présente délibération.

Adhésion des communes de Durenque (12) et de Roussayrolles (81) :

M le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des communes de

DURENQUE (12) et de ROUSSAYROLLES (81). Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

M le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Durenque (12) et de Roussayrolles (81) au Syndicat Mite des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour le transfert de la compétence « eau » ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

CIMETIERE

Une commission a été constituée afin d'établir un règlement du cimetière. Celui-ci définit les personnes ayant droit à sépulture dans la commune, et précise un certain nombre de règles de gestion du cimetière. En parallèle un règlement du colombarium et du jardin du souvenir a été établi. Cette commission a également travaillé à l'établissement des divers tarifs. Ce règlement entre en vigueur à compter du 5 février 2021.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite à l'approbation du règlement du cimetière, il convient de fixer les différents tarifs des concessions, des caves urnes, des cases du colombarium et du jardin du souvenir qui ont été récemment installés dans le cimetière de BOUSSAC. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'en fixer les conditions d'acquisition, la durée et les tarifs proposés au public.

Les cases du colombarium et les caves urnes peuvent contenir deux urnes à déposer à l'intérieur. Il propose de les réserver :

- aux personnes domiciliées dans la commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune mais possédant une sépulture de famille ou y ayant droit et ce quel que soit le lieu de leur décès ;
- aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Il proposer les tarifs suivants :

- Concession de 30 ans renouvelables : 22 € / m²
- Case de 2 urnes pour 30 ans : 500 €
- Cave urne pour 2 urnes pour 30 ans : 300 €

Il indique que l'accès au jardin du souvenir demeure soumis à autorisation de la municipalité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces propositions.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le SIVOS a été créé pour la gestion des écoles des communes du Pays Ségali Communauté qui le souhaitaient. La Commune de Boussac doit donc participer financièrement au SIVOS. Sa participation s'élève à 101 780 $\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\in}}}$ de fonctionnement et 6 600 $\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\in}}}$ d'investissement soit 108 381 $\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\in}}}$, ce qui correspond à un coût d'environ 1500 $\mbox{\ensuremath{\notin}}$ par élève, auquel s'ajoutent les charges de fonctionnement du syndicat. Suite à la signature du renouvellement du contrat avec l'Auberge de Bruéjouls pour les repas de l'école, les tarifs ont augmenté passant de 3,30 $\mbox{\ensuremath{\notin}}$ à 3,85 $\mbox{\ensuremath{\notin}}$.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

La communauté poursuit son programme de Signalisation d'Information Locale. La Commune de Boussac est inscrite pour la réalisation de ce programme en 2021.

La communauté va vendre 4 terrains à la zone du Puech II à Baraqueville. La mairie doit procéder à une modification de son PLU afin de vendre des terrains de cette zone à un lotisseur privé.

<u>Voirie</u>: M. MAUREL Jacques présente le programme voirie établit avec le technicien de la Communauté pour l'année à venir. Au programme : les rues du village de Membre, les abords du terrain de foot, la « Route du Pré de Marie » du village de l'Issanchou, et un chemin à Cussan pour un total de travaux de 47 000 €. Des travaux seront également nécessaires à La Plane.

A ces travaux s'ajoutent ceux de l'équipe technique de la communauté sur les chemins communaux (curage de fossé). Pour les chemins ruraux, c'est la Commune qui doit procéder aux travaux. La commune intervient sur l'entretien du chemin si le propriétaire riverain entretient les haies.

Madame MOUYSSET Sandrine a participé à la réunion de la commission intercommunale « Agriculture et développement durable le mardi 19 janvier. Lors de cette réunion, M. OURLIAC, ingénieur d'affaire Biométhane Occitanie GRDF intervenait sur la faisabilité de la méthanisation sur le Pays Ségali. Sur le secteur du baraquevillois, il y aurait la possibilité de mettre en place 6 ou 7 unités de méthanisation. L'étude de ce projet s'élève à 50 000 €.

MOTION DE SOUTIEN A LA LIGNE SNCF DE L'AUBRAC

La commune de Boussac soutient la demande de l'Association AMIGA – Les Amis du viaduc de Garabit qui demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable, conformément à la volonté de développement du ferroviaire dans le plan *France Relance*, ainsi qu'une série de mesures pour maintenir cette ligne.

QUESTIONS DIVERSES

<u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN:</u> <u>DECISION DU MAIRE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption à La Baraque de Cussan et qu'il a renoncé à son droit de préemption.

TRAVAUX RD911

Une réunion a eu lieu à la mairie de Boussac avec Messieurs CARRIERE François, MAUREL Jacques et BLANC Stéphane, le Conseil Départemental et l'entreprise chargée des travaux le 1^{er} février 2021 pour parler des travaux qui auront lieu à compter du 15 février 2021 sur la RD911 et qui impacteront la circulation au niveau de la tournée de Boussac.

Les élus réclamaient un tourne à gauche et des travaux de sécurisation. Le Conseil Départemental a effectué des mesures et pour eux réaliser un tourne à gauche ne se fait que lorsqu'on compte plus de 1 500 véhicules jour. Or 500 véhicules par jour empruntent la tournée de Boussac (entrée et sortie) et la moyenne journalière annuelle sur la RD911 est de 4 585 véhicules dont 470 poids lourds (recensement de la circulation de 2019 édité par la Direction des Routes et Grands Travaux du Conseil Départemental. Ces relevés ont été effectués avant l'ouverture de la 2x2 voies effective depuis le 14 octobre 2019 (section Les Molinières – Marengo). Le Conseil Départemental n'a pas tenu compte des demandes des élus qui sont très déçus du projet présenté.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 200 000 € (montant annoncé par le Conseil Départemental) et Monsieur BLANC regrette que le coût soit si élevé pour ne pas garantir la sécurité des usagers de Boussac.

CONCOURS PHOTO

En couverture de la dernière information communale vous aviez pu voir la photo gagnante du concours photo organisé l'été dernier. Nous vous communiquons ci-dessous le podium de ce concours et félicitons les participants de celui-ci.

<u>Concours photo printemps</u>: nous vous informons qu'un nouveau concours photo est lancé cette année avec pour thème « Le printemps ». Tous à vos appareils pour nous rapporter vos plus belles images. Pas de règlement particulier si ce n'est que vos clichés devront être parvenus en mairie pour l'information de juillet (15 juin au plus tard).



CATUSSE Isabelle







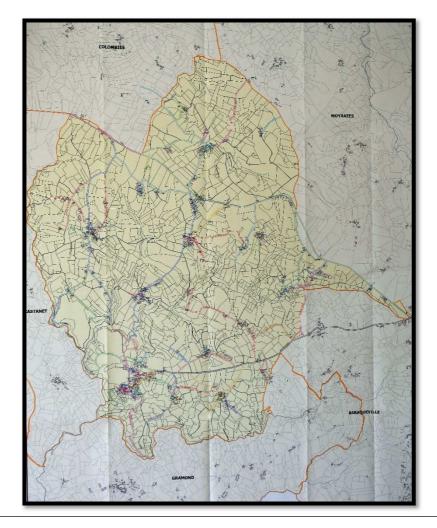
GAYRAUD Audrey

L'ADRESSAGE SE MET EN PLACE



L'adressage, voilà un mot qui n'est pas couramment utilisé de nos jours eu égard de l'époque ou nos anciens s'en servaient dans le parler courant pour décrire l'action de redresser quelque chose de tordu. Dans un tout autre registre, il est particulièrement employé depuis quelques temps au niveau de la municipalité qui a mis en place avec le concours du SMICA l'adressage sur le territoire communal. Le but essentiel de cette opération liée à l'adresse postale, est de normaliser cette dernière pour les services de secours, postaux, livraison et installation de la fibre optique. Une première démarche a consisté dans un premier temps à attribuer des noms de rues ou routes dans chaque village.

Suite à ces dénominations, une numérotation métrique (distance du départ de la rue à l'habitation) a attribué un N° à chaque maison ainsi qu'à tout bâtiment professionnel éloigné de celle-ci. Les futures adresses auront la configuration suivante : Mr et Mme DUPONT – 48 Route du Moulin – 12160 BOUSSAC. Il y aura la possibilité facultative d'ajouter le nom du village entre la ligne N°-rue et celle du code postal. La carte communale qui prend en compte toutes ces nouvelles notifications est présente en mairie et vous avez la possibilité de venir la consulter tous les samedis matins (heures d'ouverture du secrétariat) jusqu'au 20 décembre. Après adoption et validation de cette carte par le conseil municipal au cours du premier trimestre 2021, ces nouvelles adresses devraient devenir opérationnelles dans le premier semestre.



UNE ANNEE 2020 TRONQUEE POUR NOS INFATIGABLES

Depuis le 7 Mars 2020, jour du repas du chevreau à l'oseille, plus aucune activité au sein du club des infatigables de Boussac Vors. La pandémie de la Covid 19 a stoppé tous les rassemblements prévus et a mis fin aux moments de convivialité prévu tout au long de l'année.

Tout le monde en convient, l'isolement pèse dans la tête de tout le monde, mais surtout pour nos anciens. Ce conteste est difficile à vivre. En cette fin d'année et au moment des fêtes, le Bureau du club des infatigables souhaite à chacune et chacun des adhérents et à leur famille des moments agréables dans le respect des règles sanitaires.

L'année 2021 sera encore marquée par beaucoup d'indécisions car il faut bien prendre acte du fait que la santé de chacun d'entre nous reste primordiale. Les animations ne peuvent reprendre que lorsque les risques sanitaires seront maîtrisés.

Dans l'attente de jours meilleurs, le bureau, vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau des infatigables de Boussac Vors.



BOTTE AU PERE NOEL



Non la COVID n'aura pas raison des fêtes de Noël et de la magie qu'elles génèrent auprès de nos petits qui ne doivent en aucun cas être privés de ces moments d'émerveillement. Afin de donner une connotation très localisée à cet évènement, Candie BOURSINHAC et Elodie BEGUE fraichement élues au conseil municipal ont pris l'heureuse initiative de mettre en place une boite aux lettres dans

laquelle tous les enfants de la commune pourront venir y glisser leur liste de Noël. Très sensible aux images, le père Noël serait

ravi que chacun joigne dans la lettre un dessin qui serait ensuite repris pour illustrer la couverture de la prochaine information communale. Celui-ci répondra à chacun avec une petite activité en cadeau. Cette opération ayant été validée par la mairie, une vieille boite fut récupérée et relookée pour l'occasion! Elodie et Candie seront cette année transformées en petits lutins pour le plus grand bonheur des enfants.



« Nous pensons qu'au vu des circonstances actuelles il est important de faire rêver nos enfants. » L'information est passée auprès de l'école ainsi que sur FB, panneau Pocket et par le présent article.

DESSINS POUR LE PERE NOEL:

Vous avez pu admirer sur la présente information les dessins de tous les enfants qui ont mis énormément d'amour et d'ingéniosité à mettre leur talent en exergue pour séduire le vieil homme à la barbe fleurie.



DANS LES PAS DE RENE MOLLINIER, L'UN DES DERNIERS SONNEURS DU DEPARTEMENT

Les calendes résonnent toujours dans notre clocher avec la bienveillance d'une programmation qui déroule la procédure depuis déjà de nombreuses années. Ces carillons qui précèdent Noel (12 jours avant Noel) créent ainsi une ambiance de fête. Pour toutes celles et ceux qui se souviennent, anciens ou plus jeunes, on ne peut évoquer cette période de l'année sans avoir en mémoire la personne de René MOLINIER, un des tout derniers sonneurs de cloche du département. Notre campanièr, ponctuel parmi les ponctuels pour accompagner chaque évènement religieux, sans oublier le quotidien et ses trois interventions pour sonner l'angélus et midi a gravi un nombre incalculable de fois les quatrevingt-une marches qui conduisent au clocher. La période des calendes avait un caractère bien particulier qui créait cette atmosphère chaleureuse auprès de la population avec les jeunes du village qui ne manquaient pas d'accompagner ce cérémonial en allant sonner les carillons. "Los trilhons (carillons)se fasiàn. Onze jorns davant nadal, començàven de far dos classes lo onzième jorn e jusc'a la fin que ne fasian dotze. A la fin, fasiam un clas amb los quatre campanas. Totes los joves montavan al cloquièr , èrem nòu o dètz de còps a far los trilhons." (Témoignage recueilli dans le livre « Al canton »)

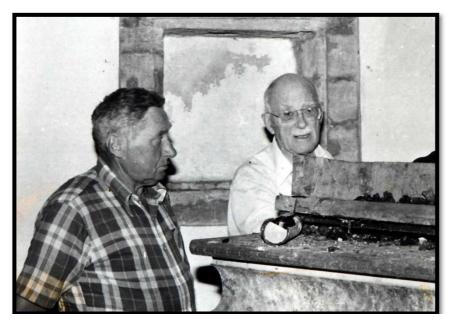
Le nombre de carillons augmentait d'une unité par jour et pour faire ce décompte et respecter cette procédure, un petit caillou déplacé quotidiennement permettait de respecter le compte à rebours. Ces petits cailloux faisaient figure de boulier, peu onéreux et très efficace.

La vie de sonneur de René MOLINIER connut aussi des moments plus ou moins inattendus avec en particulier l'incendie du retable à l'automne 1981. C'est bien René qui a découvert ce départ de sinistre provoqué par un court-circuit, engendrant des dégâts considérables à ce qui constitue le joyau de notre église. Sa vigilance a permis d'éviter des conséquences fatalement irréversibles.

Voici également une anecdote bien plus légère rapportée par son petit-fils David, à qui nous devons le crédit photo et documentaire. « Un soir, après une partie de cartes, notre sonneur quitte ses partenaires de jeu pour aller se coucher car il se devait d'être à l'heure pour sa mission quotidienne. C'est alors que ses camarades pour le moins malicieux eurent l'idée d'aller saucissonner les battants des cloches avec un sac de jute. On peut imaginera la tête qu'a du faire notre consciencieux sonneur, s'apercevant qu'aucun son ne sortait du clocher! »

Derrière les carillons actuels qui se dispersent du clocher, plane toujours l'âme de René qui a porté sa précieuse contribution pour la programmation électrique de ces derniers.

Saluons encore une fois la mémoire de ces gens qui faisaient partie de la vie du village.



René MOLINIER et Paul BOSCUS (Maire), constatent les dégâts après l'incendie du retable en 1981

LE LOTISSEMENT DE CAUFOUR À L'HEURE DES FINITIONS



Le lotissement du « Clos de Caufour » est entré dans sa phase de finalisation et le premier lot vient par ailleurs d'être vendu (l'implantation doit se faire prochainement) et le bornage des lots vient d'être effectué. Pour ce qui est de la viabilisation, nous en sommes au stade des finitions. Actuellement, l'entreprise PUECHOULTRES procède à la mise en place de bordures et au recalibrage du parking qui se trouve

en prolongement du lotissement. Pour toutes celles et ceux qui souhaitent venir à BOUSSAC pour construire leur maison dans notre charmant village, deux options s'offrent à vous avec le lotissement précité côté nord et celui de l'EMINADE côté sud. Pour tous renseignements prenez contact auprès du secrétariat de mairie : Tel. 05 65 69 02 63 - Mail mairie.de.boussac@orange.fr

CAUFOUR : Pourquoi le nom de CAUFOUR a été retenu pour désigner la nomination parcellaire de ce lotissement ? La seule explication trouvée est qu'un four à chaux serait à l'origine de cette appellation. Une étymologie qui est bien loin des terres acides qui composent notre SEGALA : A défricher...



UN DIMANCHE DE CHASSE HIVERNALE



Nous sommes en période d'hiver qui va de pair également avec celle de la chasse et des rendez-vous du dimanche matin au PONT DE MEMBRE pour nos chasseurs. Christian, Roland, Patrick, Alexandre, Francis, Michel, Yves, et bien d'autres se retrouvent dans ces matins souvent brumeux où les frimas sont également au rendez-vous. Autour de la table du local, chacun fait la projection du déroulement de la matinée. On détermine le secteur, les postes sont attribués : Tel châtaignier ou chêne, tel étang ou ruisseau et autres croisées de chemins ou lisières de forêt serviront à chacun de se voir attribuer

l'affut du jour. Avec un tableau de chasse de 19 chevreuils prélevés sur 26, l'objectif est de débusquer un de ces cervidés sur un territoire qui longe le ruisseau de TIRE-CABRE avec pour point de fermeture MARSANDE. Patrick est désigné chef de battue et n'oublie surtout pas de renouveler les consignes de sécurité avant le départ. Alexandre et ses chiens vont endosser le rôle de traqueurs tout au long de ces pentes boisées et escarpées qui plongent vers le ruisseau. Cette opération de rabattage n'aura permis de lever qu'une chevrette qui doit bien évidemment être préservée, avec toutefois le bonheur d'avoir vu détaler un lièvre. A l'heure du bilan point d'amertume, mais bien au contraire, le plaisir d'avoir passé un moment de quiétude en communion avec la nature. « Ce sera pour une prochaine fois ».

En ce qui concerne le sanglier, Il faut savoir que notre société pratique la chasse en synergie avec celles de MANHAC et du PLATEAU DE MOYRAZES. Sachant qu'il n'y a pas de plan de chasse pour ce cochon sauvage, le prélèvement actuel est de 18 unités pour BOUSSAC, 25 pour MANHAC et 25 pour MOYRAZES. Ces chasses communes sont également pratiquées ponctuellement pour le chevreuil. Avec ses dix-huit sangliers abattus, il ne manque plus que 105 KG à nos chasseurs pour atteindre la tonne. Afin d'établir les plans de chasse, il sera procédé à une opération de comptage fin février – début mars. Si les populations de chevreuil et sanglier connaissent une courbe plutôt ascendante, il n'en est pas de même pour le lièvre dont la chasse est interdite

depuis maintenant quatre ans. On peut mettre en corrélation à cette situation la forte augmentation de renards, prédateurs en particulier de levreaux. Trentetrois de ces goupils au poil roux furent abattus l'an passé, mais leur population semble toujours aller crescendo.

L'effectif de nos chasseurs se stabilise actuellement à une trentaine d'unités, avec la présence encourageante de jeunes ainsi que quelques cartes de solidarité.

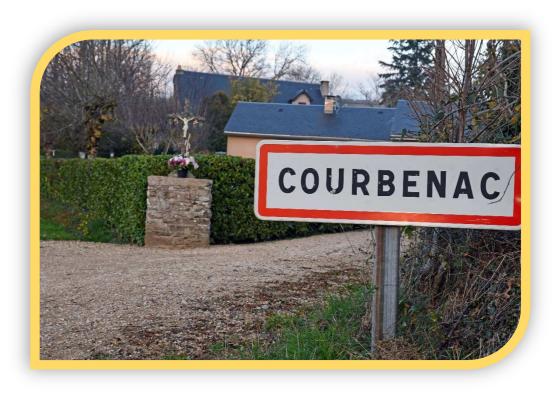




LA CROIX DE COURBENAC REMISE EN EVIDENCE



Si dans un moment de pagaille, on dit qu'il serait bien de faire un recadrage et de « remettre l'église au centre du village », à COURBENAC tout est calme mais c'est la croix qui a retrouvé sa place à l'entrée du village. En effet, celle-ci était installée sur un terrain communal qui suite à un échange foncier et avec l'assentiment des habitants se retrouvait positionnée sur un espace privé et quasiment cachée derrière une haie. Afin de lui redonner sa vraie place et tout son sens, elle trône désormais en bonne évidence à l'entrée du bourg où elle a désormais un sens tout à fait public. Cette démarche n'écartait pas toutefois certains risques mais la dextérité de Bruno PELISSIER aux commandes de son engin, bien secondé par Jean-Marc, notre agent communal, l'opération s'est parfaitement déroulée. Des fleurs viennent régulièrement agrémenter ce qui représente au-delà du sens spirituel, le patrimoine de nos villages.



2020 - 2021 UN BASCULEMENT INEDIT

2020 se termine avec son d'évènements imprévisibles au'elle générés, conduisant à une situation de profonde frustration liée à la pandémie de la COVID 19. Au premier rang arrive forcément le caractère sanitaire qui a engendré des conséquences plus ou moins graves auprès de certains, on pense entre autres aux populations vulnérables et au mérite de tout le personnel soignant. Les mesures de confinement ont quant à elles provoqué de lourdes conséquences économiques, (c'est le cas en particulier des métiers de la restauration). On ne peut manguer d'évoquer ensuite le grand vide associatif, culturel et sportif qui a par voie de fait a instauré une carence relationnelle qu'il ne faut pas pour autant ranger au registre des problèmes secondaires.

Malgré tout, chacun s'est adapté à cette situation inédite, s'évertuant à sauver l'essentiel en préservant certains moments incontournables de la vie.

Un peu de dérision ne fera pas de mal : S'il fut un temps où les panoplies de Zorro faisaient le bonheur des enfants au pied du sapin, 2020 aura vu son lot de personnes masquées qui marqueront à jamais cette période inédite.

Les illuminations auront malgré tout gardé leur symbole, et vous avez été nombreux à continuer de décorer et parer vos habitations de guirlandes pour que ces fêtes de fin d'année gardent leur caractère festif. A l'occasion de cette période de vœux, on ne se risquera pas à dire bonne année, mais une meilleure année pour 2021 parait être un souhait tout à fait raisonnable et attendu de tous.









HOMMAGE RENDU A SAMUEL PATY

En raison des règles sanitaires et de sécurité actuelle, l'hommage à Samuel PATY s'est déroulé intramuros en salle de classe de notre école. Ce rappel aux valeurs laïques et républicaines s'est traduit par une minute de silence et la lecture du texte de Jean JAURES dont voici un extrait ci-dessous.

Aux Instituteurs et Institutrices

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse.

Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh quoi! Tout cela à des enfants! — Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage. [...]

Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront.





FOOTBALL: LE POINT DE L'ESSOR

N'allez surtout pas croire qu'une horde de sangliers a jeté son dévolu sur notre stade municipal. La mise aux normes requise dans le cadre de l'accession de notre équipe à la D3 départementale a engendré un élargissement de l'aire de jeu ainsi qu'un reconditionnement total de celle-ci, réalisée l'an passé. En raison des conditions climatiques hivernales, ces travaux sont suspendus pour l'instant, et il faudra attendre des conditions climatiques plus clémentes pour finaliser ce programme par un reprofilage et une finition de la surface de jeu, suivie de son ensemencement.

Football: Où en est-on?

Elle parait bien loin la dernière rencontre de nos joueurs qui s'est déroulée il y maintenant trois mois à MILLAU. Tout auréolés de leur ascension au niveau supérieur, l'équipe occupait une honorable quatrième place avec une rencontre en moins. Plusieurs hypothèses ont été envisagées par les instances départementales, mais la situation actuelle n'autorise aucune projection sur le déroulement et l'issue de cette saison 2020-2021. Les dispositions sanitaires ne permettent pas aux entrainements de se dérouler et de ce fait, chaque joueur s'en remet à son initiative personnelle pour maintenir sa condition physique dans le but d'une éventuelle reprise qui semble pour l'heure bien aléatoire. La situation est pour l'instant dans l'expectative la plus totale.



Quand reverrons-nous nos violets refouler la pelouse du PONT DE MEMBRE?

TELETHON: UN BON RESULTAT MALGRE TOUT



Dire que l'édition du téléthon 2020 a vécu est un bien grand mot, quand on sait qu'elle a dû se résoudre à l'action symbolique de déposer l'urne de collecte au secrétariat de mairie. Les habituelles activités qui avaient le double mérite d'allier des moments festifs à l'action de solidarité qui draine d'importants moyens vers la recherche ont été mises en quarantaine. Une recherche qui se traduit chaque jour par des avancées significatives qui servent et vont servir dans un avenir proche à soigner des maladies dégénératives, orphelines, rares, ou dites « ordinaires ». Malgré l'absence d'actions

de terrain, la participation de toutes les forces vives communales ont tout de même manifesté des gestes de solidarité qui ont conduit à collecter la coquette somme de 1 400 € qui avoisine les collectes précédentes. Toutes les raisons par conséquent de se féliciter de ce résultat et de ce qu'il signifie au vu des conditions bien particulières de cette dernière édition.



Bonjour a touter et tour. Pour les malades et pour la recherche, je tiens a vous adresser encore un fois mes sincères et chaleureux remerciements pour votre engagemen sans failles et tellement fidélé. Toutes ces initiatives petites ou grandes, toujours enthousiastes ont contribuées a réussir un téléton festif et un succès significatif, plus important que l'an passé. grace à vous, les chercheurs vont remporter de nouvelles victoires et aider les malades a aller mieux, a aller a l'école, a passer le bac, a marcher, a guérir, a travailler a vivre tout simplement_ De grandes victoires pour les maladies trares mais aussi pour les maladies fréquentes qui touchent, les yeux, le coeur, le cerveau, la peau, le rancer, le sida, la maladie Alzheimer ect Merci encore, a l'annie processine. Mes meilleurs voeux pour 2020, santé et joie pour vous et vos familles.

> Christine Glacet Déliguée Contonale 06 65 67 71 35

L'EPINGLE DU TIROUNDEL SECURISEE

Le CD 130 qui conduit du CD 911 à BOUSSAC emprunte la côte remontant de la vallée du LEZERT avec le passage dans sa partie supérieure au THERONDELS, plus communément appelé « Le Tiroundel ». La présence d'une source ou d'une fontaine ainsi que d'une colline seraient à l'origine de cette appellation de THERONDELS, ce qui parait tout à fait à propos. Une épingle caractérise cette montée et vient de bénéficier récemment d'une réfection qui s'est traduite par un revêtement en enrobé qui en améliore singulièrement le confort. Cela vient s'ajouter à une autre opération qui avait consisté il y quelques temps à réaliser une bute de terre vouée à sécuriser la partie extérieure du virage. A noter toutefois que dans cette période hivernale et ses risques de gel, il faudra tout de même faire preuve de vigilance sur cette partie dépourvue de toute aspérité.

Travaux à venir : Des mesures viennent d'être prises récemment sur la partie basse de la côte en vue d'y réaliser des travaux de recalibrage de la chaussée suite à des éboulements qui entrainent provisoirement une voie unique par endroits.



VŒUX 2021



Pour les raisons que chacun connait, nous ne retrouverons pas comme chaque année à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux de la municipalité, du comité et la présentation des nouveaux habitants. En substitut de cette rencontre, Mr Le Maire et son conseil municipal vous adressent les vœux pour cette année 2021.

« La crise sanitaire ne nous permet pas de nous retrouver comme chaque année à la cérémonie des vœux qui est pourtant une façon conviviale de nous rencontrer et d'accueillir ensemble les nouveaux arrivants de l'année 2020 sur notre commune. Cette année, ce sont 19 familles qui se sont installées sur notre territoire ; le recensement ayant été supprimé pour cause de pandémie, l'Insee nous attribue à fin 2018, une population totale de 604 habitants. Le conseil municipal souhaite à tous ses meilleurs vœux et invite principalement ces nouveaux arrivants à profiter au mieux des équipements communaux : école, bibliothèque, associations, etc. ; l'année 2020 a vu la réalisation d'aménagements sur notre église classée, la fin des travaux et la mise en vente du lotissement du Clos de Caufour, le début de la rénovation du stade de foot, la poursuite des programmes voirie, etc... Ces diverses opérations sont permises, notamment par les aides financières du conseil départemental, de la région ou de l'état, je souhaite que celles-ci perdurent en 2021 malgré un contexte économique difficile dû au coronavirus. Je souhaite aux responsables de nos associations toute la santé et le courage nécessaire pour maintenir le lien et la motivation de leurs adhérents, santé à nos anciens mais aussi à notre jeunesse en ces temps difficiles de manque de contact de proximité ; beaucoup de courage à notre tissu économique pour surmonter cette crise qui nous impacte au quotidien ; meilleurs vœux à toutes et à tous. François CARRIERE»

Démographie 2020:

2 naissances

4 mariages

6 décès.



Le Père Noël remercie tous les enfants qui lui ont déposé leur lettre dans la Boîte aux lettres cette année! Merci pour vos très jolis dessins, collages et coloriages.







